

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 232

29 janvier 2008

SOMMAIRE

American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A.	11122	Inreca S.A.	11132
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	11130	K2 Family Investments S.A. SPF	11110
Bermele S.A.	11136	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	11133
BPB Finance (No. 4) Limited	11135	NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors	11127
BPB Finance (No. 4) Limited	11128	Pétrusse Aviation S.à r.l.	11100
Caam Interinvest	11136	Pigra S.A.	11135
Capolux Holding S.A.	11132	Prim Investment S.à r.l.	11134
Darnett Soparfi S.A.	11092	SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	11122
Elle Participations S.A.	11129	So.Re.Mo. S.à r.l.	11090
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	11090	So.Re.Mo. S.à r.l.	11090
Ethos Soparfi S.A.	11092	So.Re.Mo. S.à r.l.	11091
Everfin International-Finint S.A.	11127	So.Re.Mo. S.à r.l.	11091
Exclusive Store S.A.	11090	So.Re.Mo. S.à r.l.	11091
Ferco S.à r.l.	11134	So.Re.Mo. S.à r.l.	11091
Finance Européenne SAH	11133	S-Park S.A.	11129
Finanzcosta S.A.	11131	Springboks Investments Sàrl	11093
Finanzcosta S.A.	11132	TempoLux S.à r.l.	11091
Finanzcosta S.A.	11132	Thyos S.A.	11135
Giori S.A.	11136	World Art Net Group S.A.	11134
Giroinvest S.A.	11135	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	11124
IB Management Services S.A.	11133		
Inka S.A.	11108		

Exclusive Store S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 115.342.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007886/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08429. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

So.Re.Mo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007888/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03087. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

So.Re.Mo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007890/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03081. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Extrait des résolutions prises par la Société le 11 décembre 2007

Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises et pour une durée illimitée.

Pour extrait

EPF FRONHOFER GALERIA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008377/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

So.Re.Mo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.615.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007891/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03089. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

So.Re.Mo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.615.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007893/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03085. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

So.Re.Mo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.615.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007895/7438/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03078. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

TempoLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 112.895.

La société PARIS PREMIER PROPERTIES S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ayant été constituée par un apport en nature de 500 parts sociales de la société TempoLux S.à r.l. par acte notarié du 23 décembre 2005, la société PARIS PREMIER PROPERTIES S.à r.l. est dorénavant l'associée unique de la société TempoLux S.à r.l.

Pour avis sincère et conforme

Pour TempoLux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008387/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

**Ethos Soparfi S.A., Société Anonyme,
(anc. Darnett Soparfi S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 59.129.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARNETT SOPARFI S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 59.129, constituée par acte de Maître Alponse Lentz, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 6 août 1997. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 1^{er} mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, avec même adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

I.- Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

III.- Le bureau constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en ETHOS SOPARFI S.A.;
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts sociaux;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée qui est plénière comme dit ci-avant prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de DARNETT SOPARFI S.A. en ETHOS SOPARFI S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ETHOS SOPARFI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Tonini-Di Vito, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41835. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008942/5770/54.

(080003963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Luxembourg).

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mrs Raymonde Jallon, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 November 2007.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name SPRINGBOKS INVESTMENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Madame Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SPRINGBOKS INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39876. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008008787/242/410.

(080003953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pétrusse Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.874.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before Us Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its principal offices at Four Embarcadero Center, 35th Floor, San Francisco, California, 94111 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

Form - Object - Duration - Corporate name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles») which specify in the articles 3.2, 6.2, 8.1, and 13.1 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

Art. 2. Object.

2.1 The Company's object is to enter into any loan arrangements (including arrangements relating to the purchase of loans), borrow funds in any manner whatsoever and in a general manner and in accordance with applicable laws enter into agreements, and raise funds in relation to, the financing or re-financing of a Boeing 747-400 F aircraft MSN 35804 operated under certain lease arrangements by CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

2.2 The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its corporate object in all areas as described above.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the name PETRUSSE AVIATION S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

5.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

Corporate capital - Shares - Transfer of shares**Art. 6. Corporate capital.**

6.1 The share capital is fixed at thirty-four thousand three hundred euro (EUR 34,300.-), represented by one thousand three hundred seventy-two (1,372) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

6.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 A transfer of shares shall be effected by a notarial or by private deed.

8.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless the conditions provided for by article 189 of the law of August 10th, 1915 have been satisfied.

8.3 Transfers of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company as provided in article 1690 of the civil code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager (s) need not to be shareholders. The managers are appointed by the shareholders and may be removed at any time by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2 The manager (s) or, as the case may be, the board of managers, is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

10.4 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.6 In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

10.7 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers.

11.1 The board of managers may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

11.2 The board of managers may elect a secretary who can be or not a member of the board of managers (the «Secretary»).

11.3 The meetings of the board of managers are convened by the Secretary at the request of any manager or otherwise. If a Secretary has not been elected, the meetings of the board of managers may be convened by any manager.

11.4 Subject to Article 11.5, board meetings shall be convened in writing on not less than 3 business days' prior notice. Any notice shall include details of all resolutions to be proposed to the meeting and the board of managers may not validly debate, and no decisions may be taken, at the meeting on matters which are not included in the notice, except where such debate and any relevant decisions are made with the approval of all the managers (whether present in person or represented).

11.5 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

11.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.7 A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

11.8 One or more managers may participate in a meeting by means of video-conference, conference call, or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting and authorise the manager to vote by video or by telephone.

11.9 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Minutes of the board of managers.

12.1 The minutes of the board of managers are signed by all the members of the board of managers having participated in the meeting.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders meetings and decisions.

13.1 The single shareholder shall exercise all powers granted by Law to the general shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital. Such a decision to amend the Articles will be taken prior to any transfer of shares which would result in the holding of shares by more than one member.

13.4 The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

13.5 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

13.7 General meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

13.8 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

13.9 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 14. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. Adoption of financial statements.

15.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution rights.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

16.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

16.3 The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Winding-up, Liquidation.

17.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, physical persons or legal entities, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Amendment of articles

Art. 18. Amendment of articles. The Articles of the Company may be amended from time to time by decision of the shareholder (s) duly taken in accordance with article 13.3 of these Articles and the Law.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY, prenamed one thousand three hundred seventy-two shares	1,372
.....	1,372
Total: one thousand three hundred seventy-two shares	1,372

All these Shares have been fully paid up in cash by PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY, so that the sum of thirty-four thousand three hundred Euro (EUR 34,300.-) corresponding to a share capital of thirty-four thousand three hundred Euro (EUR 34,300.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs Kimberly Werderman Karavasilis, manager, born in Illinois (USA), on May 1st, 1969, residing at 450 North End Avenue, New York 10282, United States of America;

- The company S.G.A. SERVICES S.A., a Luxembourg company having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 76.118;

- The Company FMS SERVICES S.A., a Luxembourg company, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 101.240.

In accordance with article 10.3 of the Articles, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au Four Embarcadero Center, 35^{ème} Etage, San Francisco, California, 94111(Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Forme - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé, par la présente, une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3.2, 6.2, 8.1 et 13.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est de conclure des conventions de prêt (en ce compris des conventions relatives à l'acquisition de prêts), d'emprunter des fonds d'une quelconque manière que ce soit et de manière générale, conformément aux lois en vigueur, de conclure des contrats et de collecter des fonds en relation avec le financement ou le re-financement d'un aéronef Boeing 747-400 F MSN 35804 exploité en vertu de certaines conventions de location par CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

2.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination PETRUSSE AVIATION S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

5.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

Capital social - Parts sociales - Cession de parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à EUR 34.300,- (trente-quatre mille trois cents Euros) représenté par 1.372 (mille trois cent soixante-douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

6.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Cession de parts sociales.

8.1 Une cession de parts sociales s'effectuera par un acte notarié ou sous seing privé.

8.2 Les parts sociales ne peuvent pas être transférées inter vivos à moins que les conditions prévues par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 n'aient été satisfaites.

8.3 Les transferts de parts sociales ne lieront seulement la Société ou les tiers qu'après notification à, ou acceptation par, la Société selon les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants sont nommés par les associés et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution des associés titulaires de la majorité des droits de vote.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la société.

10.2 Le (s) gérant(s), le cas échéant, le conseil de gérance, est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3 La Société est valablement engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

10.4 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

10.5 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

10.6 En cas de pluralité de gérants, les délibérations du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents et représentés.

10.7 Les pouvoirs et les rémunérations de tout gérant éventuellement nommé à une date ultérieure en plus ou en remplacement des premiers gérants sont déterminés dans un acte de nomination.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut pas être présent, sa place sera prise au moyen d'une élection parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire qui peut être un membre ou non du conseil de gérance (le «Secrétaire»).

11.3 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Secrétaire à la demande de tout gérant ou autre. Si aucun Secrétaire n'a été élu, la réunion du conseil de gérance peut être convoquée par tout gérant.

11.4 Sous réserve de l'article 11.5, le conseil de gérance sera convoqué par écrit au moins trois jours ouvrables à l'avance. Toute convocation comprendra les détails des résolutions proposées à la réunion et les gérants ne peuvent pas délibérer valablement, et aucune décision ne peut être prise à la réunion sur des points non-inclus dans la convocation, sauf si de telles décisions en l'espèce sont prises avec l'approbation de tous les gérants (qu'ils soient présents ou représentés.)

11.5 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation préalable. Le procès-verbal du conseil sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

11.6 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

11.7 Un gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance par un autre gérant.

11.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par vidéo-conférence, conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer entre elles simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion et autorise le gérant à voter par vidéo ou par téléphone.

11.9 Une décision écrite, signée par tous les gérants, sera aussi valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 12. Procès-verbal du conseil de gérance.

12.1 Le procès-verbal du conseil de gérance est signé par tous les membres du conseil de gérance ayant participé à la réunion.

12.2 Des copies et extraits de ce procès-verbal pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le Président ou par deux gérants.

Décisions des associés

Art. 13. Réunions et décisions des associés.

13.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont prises valablement que lorsqu'elles sont adoptées par les associés titulaires d'au moins la moitié du capital social.

13.3 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité des associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Une telle décision de modifier les Statuts sera prise avant toute cession de parts sociales qui résulterait dans la détention de parts sociales par plus d'un associé.

13.4 La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés peuvent être augmentés uniquement avec le consentement unanime des associés.

13.5 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans un tel cas, chaque associé reçoit la formulation précise du texte des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.6 L'assemblée générale des associés peut être convoquée par le conseil de gérance ou si demandé par des associés représentant au moins 50% des parts sociales émises par la Société.

13.7 Les assemblée générale des associés pourra être convoquée au lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'heure tels que spécifiés dans la convocation.

13.8 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

13.9 Les associés peuvent être représentés à une assemblée générale par toute personne, qui ne doit pas être nécessairement associé.

Exercice social - Bilans

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Adoption des comptes sociaux.

15.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

16.3 L'associé ou les associés déterminent comment il doit être disposé du reste des bénéfices nets annuels et peuvent de temps en temps décider de distribuer des dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, personnes physiques ou morales, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Modification des statuts

Art. 18. Modification des statuts. Les Statuts de la Société peuvent être modifiés de temps en temps par décision du/des associé(s) dûment pris conformément avec l'article 13.3 de ces Statuts et avec la Loi.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet de disposition statutaire spécifique, il est renvoyé à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY, prénommée, mille trois cent soixante-douze parts sociales	1.372
.....	<u>1.372</u>
Total: mille trois cent soixante-douze parts sociales	1.372

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire par PEGASUS AVIATION FINANCE COMPANY de sorte que la somme de trente-quatre mille trois cents Euros (EUR 34.300,-) correspondant à un capital social de trente-quatre mille trois cents Euros (EUR 34.300,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Kimberly Werderman Karavasilis, directeur, née à Illinois (USA), le 1^{er} mai 1969, résidant au 450 North End Avenue, New York 10282, Etats-Unis d'Amérique;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Régistre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240.

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16423. — Reçu 343 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008008803/219/409.

(080004060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Inka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.888.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096, ici représentée par Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Mamer, ici représenté par Madame Sonia Livoir, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de INKA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de brevets, de marques de commerce et de licences.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée	999
- Monsieur Aniel Gallo, prénommé	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

11110

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.
 - Madame Mireille Masson, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.
 - Madame Madeleine Alie, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.
3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, numéro B 70.909.

- 5, Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15974. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008780/203/126.

(080004225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

K2 Family Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 13, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 134.884.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage,

1. Mr Léon Kirch, fund manager, residing at 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. Mrs Susie Kirch, residing at 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. Formand Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF (the Company).

The Company may have one shareholder or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets including, but not limited to, shares, bonds, cash, deposits, certificates, options and commodities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company shall not be involved in the management of the companies of which it holds shares and shall not have any commercial activity.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 on family estate management companies (loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial).

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by one hundred and fifty-five (155) class A shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and one hundred and fifty-five (155) non-voting class B preference shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The non-voting class B preference shares are subject to the following rights and obligations:

(a) The holders of non-voting class B preference shares shall only be entitled to vote in every General Meeting called upon to deal with the matters listed in article 46 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the Companies Act).

(b) The holders of non-voting class B preference shares will receive a fixed annual preferred dividend, consisting of one percent (1 %) of the total amount of the nominal value of the non-voting class B preference shares.

(c) The non-voting class B preference shares confer a preferential right to the reimbursement on the share capital.

All matters relating to the non-voting class B preference shares not governed by the present Articles of incorporation shall be determined in accordance with articles 44 ff. of the Companies Act.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives)

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a general meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoil (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

The president of the Board presides the General Meeting. If the president of the Board is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 12. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board or the General Meeting (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors or shareholders present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 16. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of any member of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 22. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act. Dividends shall be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company, subject to Article 5 above.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 310 shares representing the total share capital of the Company as follows:

Léon Kirch, prenamed	155 Class A Shares
Susie Kirch, prenamed	155 non-voting Class B Shares
Total	310 shares

All these shares have been fully paid up by the shareholders by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three. The meeting appoints as directors of the Company:

Mr Léon Kirch, fund manager, born in Luxembourg, on December 16th, 1972, whose private address is at 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg;

Mr Luc Nickels, economist, born in Luxembourg, on July 24th, 1974, whose professional address is at 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg; and

Mr Gérard Scheiwen, economist, born in Esch-sur-Alzette, on November 6th, 1968, whose professional address is at 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

2. that there be appointed PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, having its registered office at 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, R.C.S.L number B 106.429;

3. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 13, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire, résident à Bascharage.

1. Monsieur Léon Kirch, manager de fonds, demeurant au 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

2. Madame Susie Kirch, demeurant au 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF (la Société).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers dont, des actions, parts de sociétés, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts, options et effets de commerce.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations (y compris des obligations participatives), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions.

La Société ne sera pas impliquée dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient des actions ou parts sociales, et n'aura aucune activité commerciale.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 155 (cent cinquante-cinq) actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et 155 (cent cinquante-cinq) actions préférentielles sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros).

Les actions préférentielles sans droit de vote de classe B sont sujettes aux conditions suivantes:

(a) Les porteurs de actions préférentielles sans droit de vote de classe B disposent seulement d'un droit de vote dans toute Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les questions énumérées à l'article 46 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

(b) Les porteurs de actions préférentielles sans droit de vote de classe B recevront un dividende annuel fixe prioritaire, consistant en un pourcent (1%) du montant total de la valeur nominale des actions préférentielles sans droit de vote de classe B.

(c) Les actions préférentielles sans droit de vote de classe B confèrent un droit préférentiel au remboursement sur le capital social.

Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts concernant les actions préférentielles sans droit de vote de classe B, il est fait référence aux dispositions des articles 44 et suivants de la Loi de 1915.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Le président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 12. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou actionnaires présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engage la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle d'un administrateur de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient

un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport [du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe], ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915. Les dividendes devront être distribués aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues dans la Société, sous réserve de l'Article 5 ci-dessus.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Léon Kirch, susmentionné	155 actions de classe A
Susie Kirch, susmentionné	155 actions préférentielles sans droit de vote de classe B
Total	310 actions

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Résolutions des associés

Les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

Monsieur Léon Kirch, manager de fonds, né à Luxembourg, le 16 décembre 1972, dont l'adresse privée est au 13, rue Th. Eberhard, L-1451 Luxembourg;

Monsieur Luc Nickels, économiste, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974, dont l'adresse professionnelle est à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg;

Monsieur Gérard Scheiwen, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1968, dont l'adresse professionnelle est à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

2. La société PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, R.C.S.L. numéro B 106.429 est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société;

3. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013; et

4. le siège social de la Société est fixé au 13, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bascharage.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Kirch, S. Kirch, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3568. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008008635/236/637.

(080004115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008568/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02298. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

In the year two thousand seven, the thirtieth day of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SCOP LUXEMBOURG 2007 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.853 (the Company). The Company has been incorporated on March 22, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1135 of June 12, 2007.

Here appeared:

Mr Markus Stutz, with address at Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Switzerland, and Mr Lars Alexander Haussmann, with address at Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Switzerland, acting as trustees of The SCOP 2003 TRUST, with address at Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Switzerland (the Sole Shareholder), hereby represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 28, 2007.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has- requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. appointment, for an unlimited duration, with effect as of the date of this meeting, of Mr Jean-Daniel Megret, born on September 4, 1941 in Rabat, Maroc, with private address at rue Pierre Poli, Ile St Germaine, F-92130 Issy les Moulineaux (France), as new manager of the Company;

2. amendment of article 10 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration, with effect as of the date of these resolutions, Mr Jean-Daniel Megret, born on September 4, 1941 in Rabat, Maroc, with private address at rue Pierre Poli, Ile St Germaine, F-92130 Issy les Moulineaux (France), as new manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that as a consequence of the above that the board of managers of the Company is now composed by Mr Carlo Schneider, Mr Pascal Seil and Mr Jean-Daniel Megret.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 first paragraph of the Articles which shall henceforth read as follow:

« **Art. 10. 1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of two managers of the Company.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SCOP LUXEMBOURG 2007 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 126.853 (la Société). La Société a été constituée le 22 mars 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1135 du 12 juin 2007

A comparu:

Mr Markus Stutz, ayant son adresse au Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Suisse et Mr Lars Alexander Haussmann, ayant son adresse au Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Suisse, agissant en tant que trustees de The SCOP 2003 TRUST, ayant son adresse au Seefeldstrasse 45, PO Box 772, Zurich CH-8034, Suisse (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Nomination pour une durée indéterminée, à compter de la date de la présente assemblée, de Mr Jean-Daniel Megret, né le 4 septembre 1941 à Rabat, Maroc, ayant son adresse au rue Pierre Poli, Ile St Germaine, F-92130 Issy les Moulineaux (France), à la fonction de nouveau gérant de la Société;

2. Modification de l'article 10 premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée, à compter de la date de la présente assemblée, Mr Jean-Daniel Megret, né le 4 septembre 1941 à Rabat, Maroc, ayant son adresse au rue Pierre Poli, Ile St Germaine, F-92130 Issy les Moulineaux (France), à la fonction de nouveau gérant de la Société.

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société est désormais constitué de Mr Carlo Schneider, Mr Pascal Seil et Mr Jean-Daniel Megret.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 premier paragraphe des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Stutz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. LAC/2007/39787. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008920/5770/103.

(080004327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

In the year two thousand and seven, the eleventh day of December,

Before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (the Company). The Company was incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 598 of 21 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and were last amended on 26 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 993 of 29 May 2007.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all 11,947,740 shares of the Company and having a nominal value of USD 100.- each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 115,328,200.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,194,774,000.- to USD 1,079,445,800.- by way of cancellation of 1,153,282 shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 115,328,200.-.

(3) Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item (2) above.

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item (2) above and to see to any formalities in connection therewith.

(5) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waived the convening notices, considered itself as duly convened and declared having prior knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce, and it hereby reduced, the share capital of the Company by an amount of USD 115,328,200.- in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,194,774,000.- to USD 1,079,445,800.- by way of cancellation of 1,153,282 shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 115,328,200.-.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company further to the above share capital reduction was as follows:

	Shares
WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l.	10,794,458
Total	10,794,458

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 1,079,445,800.- (one billion seventy-nine million four hundred and forty-five thousand eight hundred Dollars of the United States of America), represented by 10,794,458 (ten million seven hundred ninety-four thousand four hundred and fifty-eight) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and granted power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand one hundred euro (2,100.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (l'Associé Unique), ici représentée par Gilles Ralet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante détient l'intégralité du capital social de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 598 du 21 juin 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 février 2007 suivant un acte notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 993 du 29 mai 2007.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les 11.947.740 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100, - chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 115.328.200,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 1.194.774.000,- à un montant de USD 1.079.445.800,-, par voie d'annulation de 1.153.282 parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé Unique d'un montant de USD 115.328.200,-.

(3) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point (2) ci-dessus.

(5) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique a renoncé aux formalités de convocation, s'est considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire, et a réduit par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de USD 115.328.200,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 1.194.774.000,- à un montant de USD 1.079.445.800,-, par voie d'annulation de 1.153.282 parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en numéraire à l'Associé Unique d'un montant de USD 115.328.200,-.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à la réduction de capital ci-dessus, l'actionariat de la Société se composait comme suit:

	Parts sociales
WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l.	10,794,458
Total	10,794,458

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.079.445.800,- (un milliard soixante-dix-neuf millions quatre cent quarante-cinq mille huit cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 10.794.458 (dix millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et a donné individuellement pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41842. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008924/5770/157.

(080004248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Everfin International-Finint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008567/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02318. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

NASUCO S.à r.l., Naval Suppliers and Contractors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.900,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.015.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERCURIUS FINANCE S.A., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 79.855, here represented by Mrs Alexandra Romania, private employee, professionally residing in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 21st, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NASUCO S.à r.l., NAVAL SUPPLIERS AND CONTRACTORS, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg on September 25th, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 189 of March 13th, 2001.

- that the sole shareholder will decide on following

Agenda:

1. Addition of a new paragraph to Article 11 of the Articles of Incorporation: «The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.»;

2. Miscellaneous

The sole shareholder took the following decision:

Sole resolution

The shareholder decides to add a new paragraph to Article 11 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

« **Art. 11. fifth paragraph.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERCURIUS FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, ici représentée par Madame Alexandra Romania, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg datée du 21 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie, représentée comme ci-dessus mentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NASUCO S.à r.l., NAVAL SUPPLIERS AND CONTRACTORS, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 189 du 13 mars 2001.

- Que l'associée unique décide ce qui suit:

Agenda:

1. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 11 des statuts de la Société: «Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»;

2. Divers.

- Que l'associé unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 11. cinquième alinéa.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Romania, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, LAC/2007/39075. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008922/5770/78.

(080004303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

BPB Finance (No. 4) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.761.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008008970/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02106. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

**Elle Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. S-Park S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.984.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S-PARK S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.984, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 204 du 25 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénoté, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 806 du 28 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cents (300) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de S-PARK S.A. en ELLE PARTICIPATIONS S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de S-PARK S.A. en ELLE PARTICIPATIONS S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELLE PARTICIPATIONS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, K. Roti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40576. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008008897/242/53.

(080003850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

In the year two thousand and seven, on the third of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MCG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.502 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 24 March 2006 by the notary Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), n° 1200, dated 20 June 2006, page 57577 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of ATLANTIC HAUS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.927 and incorporated under Luxembourg law by a deed (the «Articles») drawn up on 29 June 2007 by the notary Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1863 on 1 September 2007 (page 89399) and lastly amended by a notarial deed drawn up by the undersigned notary dated 27 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2747 on 27 November 2007 (page 131839) (the «Company»);

and hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), and requests the undersigned notary to enact the following resolutions.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year and to amend accordingly Article 14.1 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

« 14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.»

Second resolution

The Sole Shareholder consequently resolves that the current financial year of the Company which has started on 1 September 2007, shall end on 31 December 2007, and that the subsequent financial year shall start on 01 January 2008 and shall end on 31 December 2008.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trois décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MCG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 et constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mars 2006 par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1200, en date du 20 juin 2006, page 57577 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique d'ATLANTIC HAUS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 129.927 et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 juin 2007 par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1863 du 1^{er} septembre 2007 (page 89399) et dernièrement modifié par un acte notarié du notaire soussigné du 27 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2747 du 28 novembre 2007 (page 131839) (la «Société»);

et lequel adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, de temps à autre (la «Loi»), et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, lequel courra du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier en conséquence l'article 14.1 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

« **14.1.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} septembre 2007, se terminera le 31 décembre 2007 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et adresse, ladite personne comparante signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. LAC/2007/39803. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008008939/5770/94.

(080004143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Finanzcosta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 96.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M^e R. Lutgen
Administrateur

Référence de publication: 2008007897/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00408. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Finanzcosta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 96.714.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M^e R. Lutgen
Administrateur

Référence de publication: 2008007898/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00411. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Finanzcosta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 96.714.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

M^e R. Lutgen
Administrateur

Référence de publication: 2008007899/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00413. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Capolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008008373/239/12.

(080003123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Inreca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.380.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 décembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007. L'assemblée générale du 7 décembre 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour INRECA S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008008381/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} août 2007

Monsieur Pierre Metzler, administrateur de la Société, née le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommé en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008382/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Finance Européenne SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 37.945.

Il résulte du procès-verbal tenu le 10 décembre 2007 que:

- La société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST SA, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS B 89.340 est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de VINTAGE SCUDERIA NOCERA LIMITED, Suite 33, 10, Barley Mow Passage, London W4 4 PH, UK, démissionnaire.

R. Partouche

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008008385/6124/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02763. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 47.699.

En date du 28 novembre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 15 octobre 2007 de Mlle Isbelda Gouvinhas avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société

- d'accepter la nomination avec effet au 15 octobre 2007 de M. Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Mlle Catia Campos avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007

Signature.

Référence de publication: 2008008386/1012/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008008436/239/12.

(080003780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Prim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008450/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00963. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Ferco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.173.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 32 du 15 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 5 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n ° 295 du 24 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERCO S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008448/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02157. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Thyos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 88.516.

Il résulte de trois courriers adressés à la société THYOS S.A. que Messieurs Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Madame Géraldine Schmit ont démissionné de leur mandat d'administrateur B de la société en date du 23 novembre 2007.

Il résulte d'un courrier adressé à la société THYOS S.A. que la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 23 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2008008401/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

BPB Finance (No. 4) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 116.761.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008008969/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02102. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Giroinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 44.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008008542/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01662. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIGRA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008541/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01663. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080004079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Bermele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERMELE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008540/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01664. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080004080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Giori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008008469/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01676. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080004085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Caam Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Extrait de la résolution du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus, (ci-après la «Société») acte du transfert du siège social de CAIS-BL au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; la date précise de ce transfert n'est pas encore arrêtée mais le Conseil accepte d'ores et déjà que le siège social de la Société, actuellement localisé au 39, allée Scheffer, L-2520 soit automatiquement déplacé à la nouvelle adresse de CAIS-BL au jour du transfert du siège social de la banque et instruit CAIS-BL d'engager le moment venu les formalités de publication requises dans ce cadre.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Ch. Lemarie / G. Abel

Référence de publication: 2008008394/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01763. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080002970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.
